

COPIIL PEDT

Mardi 4 juillet 2017

Avec la participation de : Yvonne Robert de L'ALSH Les Flamboyants; Alice Meriguet, Julien Allix, Sophie Simonnin, Morgane Saoulak, parents des conseils des écoles Chateaubriand; Catherine Lehrmann de la CAF; Nathalie Minouflet, du site périscolaire Chateaubriand; Vincent Broudin, du centre social l'Agora ; Jeanine Gilbert, Patrick Piriou de la Clé; Le Séac'h Christelle, Debon Marie-Estelle de l'école maternelle Chateaubriand; Jérôme Naja de l'école Pauline Kergomard; Corinne Lescop, Patricia Cloarec de l'école élémentaire Chateaubriand; Pierre Ogor, maire; Isabelle Nédelec, adjointe au Maire; Mathieu Lavie, Charlène Bleunven, Myriam Boisneau, coordinateurs de la mairie

Excusés: DDCS; ASG; CE Pauline Kergomard; Guilthèque

Dans un premier temps, Monsieur le Maire présente le décret Blanquer. Puis il annonce qu'il est bon de prendre le temps d'évaluer la réforme mise en place depuis la rentrée 2014 et de bien mesurer les enjeux de cette nouvelle réforme pour les enfants de Guilers.

PARUTION DU DECRET N°2017-1108 du 27 juin 2017

relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Son objet:

Il permet d'élargir le champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Le décret permet:

Au directeur académique des services de l'Education Nationale (DASEN) d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire:

- Avec une répartition des enseignements sur 8 demi-journées minimum, sur 4 jours
- Avec 24 heures d'enseignement par semaine
- 6 heures maximum par jour et 3h30 maximum par demi-journée
- Pas de réduction ni d'augmentation sur une année scolaire du nombre d'heures d'enseignement. Pas de modification de leur répartition.
- Sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école

Avant d'accorder les dérogations, le DASEN s'assure :

- De la cohérence des objectifs poursuivis par le service public de l'Education et avec le projet d'école
- De la prise en compte des élèves en situation de handicap
- Les adaptations doivent être justifiées par les particularités du projet éducatif territorial
- De la qualité des activités périscolaires proposées
- Le DASEN vérifie également que l'organisation envisagée permet de garantir la régularité et la continuité des temps d'apprentissage et qu'elle prend en compte la globalité des temps de l'enfant particulièrement quand il est en situation de handicap.

Pourquoi ne pas avoir décidé de modifier l'organisation dès la rentrée de septembre 2017?

La collectivité souhaite se donner le temps d'évaluer et de concerter...

Des impératifs à prendre en compte:

- * Une pause méridienne de 2 heures
- * Des horaires identiques dans les écoles
- * Maintenir la qualité de l'accueil des enfants
- * Un contexte budgétaire incertain
 - fond de soutien?
 - baisse des dotations de l'Etat?

RETROPLANNING

<p>Septembre Octobre 2017</p>	<p>Réalisation d' une enquête auprès des familles</p> <p>Concertation auprès des partenaires</p> <p>Rencontre avec les agents</p>
<p>Novembre Décembre</p>	<p>Dépouillement du questionnaire et analyse des réponses</p> <p>Evaluation du PEDT 2015/2018 et la semaine de 4,5 jours</p> <p>Elaboration d'hypothèses en fonction des retours</p>

RETROPLANNING

Janvier Février 2018	Evaluation qualitative et quantitative des hypothèses formulées Impact sur les agents, sur les partenaires Travail sur le planning des agents Rencontre des personnels Propositions
Mars	Validation de l'organisation en: Conseil d'école Comité de pilotage Validation du projet par l'ensemble des partenaires Passage en conseil municipal
Avril	Information à l'ensemble des familles, des acteurs concernés

Questions et échanges...

Mme Simonnin demande si on a vraiment besoin d'évaluer en cas de changement de rythme? C'est une étape nécessaire pour la suite. Il faut prendre le temps de la réflexion, Cela va impacter des services, des agents, des associations, des organisations familiales,,,

Mr Allix demande si le questionnaire sera validé en COPIL? Le questionnaire sera réalisé par la mairie, présenté aux partenaires avant sa diffusion aux parents,

Mme Simonnin demande pourquoi il est impératif que la pause méridienne dure 2heures? Pour que tous les enfants puissent avoir le temps de déjeuner. De plus, les effectifs augmentent... Temps minimum nécessaire aussi pour proposer des animations de qualité. Les services de Brest ont essayé une pause méridienne plus courte. Cela n'était pas satisfaisant selon Charlène Bleunven, puisqu'ils sont revenus à une pause de 2 heures.

Mme Lescop trouve que l'énerverment des enfants est important. Un $\frac{1}{4}$ de moins serait bénéfique aux apprentissages. Me Le Maire accepte d'étudier une hypothèse avec $\frac{1}{4}$ d'heure de moins.

Mr Naja souhaite conserver les activités de la pause méridienne qui sont des animations de qualité, Les enfants sont contents.

Mathieu Lavie affirme que les chronobiologistes recommandent une pause méridienne supérieure à 1h30.

Un questionnaire a été diffusé par l'Ape Chateaubriand (ou le conseil d'école?)

En maternelle (pas de précisions sur le nombre de retours de questionnaires):

- 45% des parents pensent que les enfants sont plus fatigués
- Les organisations familiales ont été bouleversées.
- 78% sont favorables au retour à 4 jours

En élémentaire (17% de retours):

- 41% satisfaits de la semaine de 4,5 jours
- 50% de non satisfaits
- 59% pour un retour à la semaine de 4 jours

Mr le Maire déplore que ce questionnaire n'ait pas été fait de concert dans le cadre du PEDT. Les questions doivent être réfléchies, bien posées pour recueillir des réponses objectives.

Les enseignants estiment que les matinées sont favorables aux apprentissages.

Myriam Boisneau ajoute que les chronobiologistes recommandent également des matinées plus longues et une régularité dans les apprentissages.

Les journées se terminant à 17h00 sont trop longues.

Le rythme des élémentaires et des enfants de l'école maternelle est différent. Il n'est pas adapté aux maternelles.

L'ALSH Les Flamboyants est prêt à accueillir les enfants dans le cadre d'un retour à la semaine de 4 jours.

Depuis la réforme, Yvonne Robert trouve que les enfants sont plus fatigués et moins demandeurs en terme d'activités. Les activités ont du coup évolué.

Une fois la mise en place des rythmes scolaires évaluée, par tous les partenaires impactés et les familles, des hypothèses de scénarios seront étudiées. Mr le Maire conclut en disant que la majorité décidera.

Merci pour votre participation



Comité de pilotage du 4 juillet 2017